

Achat d'un ULM neuf : identification d'un pendulaire, multiaxe, autogire ou hélicoptère de série

Lors de l'achat de votre ULM de série, le constructeur vous remet la fiche d'identification de série correspondante qu'il aura visée. Sur cette fiche se trouvent les éléments descriptifs de votre appareil nécessaires à l'obtention de votre carte d'identification tel que le numéro de série de votre ULM.

Procédure d'identification

Vous devez fournir :

- le formulaire de **demande initiale de carte d'identification ULM**
- la fiche d'identification visée (*code d'identification "B..."*)
- la fiche de pesée (**exemple possible**) où figure le numéro de série de la machine
- l'attestation du paiement de la redevance d'aptitude au vol effectué par :
 - télépaiement sur le site : **<http://redevances.dcs.aviation-civile.gouv.fr>** (exclusivement en zone Euro)
 - autre mode de règlement :
remplir le **formulaire de redevance d'aptitude au vol**

Vous envoyez ou apportez ces **documents au service aéronautique où est basé votre ULM**.

Si le dossier est conforme à la réglementation en vigueur, nous vous retournerons votre fiche d'identification accompagnée de la carte d'identification de votre ULM.

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Délégation Nord-Pas-de-Calais
Aérodrome de Lille Lesquin
BP 429
59814 LESQUIN CEDEX
Tél : 03 20 16 18 00 - fax : 03 20 16 18 06 - contact mel

Horaires d'accueil du public :
les lundi (hors jours fériés) de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
NB : paiement des redevances en espèces impossible.

Note à l'attention des usagers

- La carte d'identification est d'une durée de validité de 2 ans. Il vous faut donc prendre les dispositions adéquates pour effectuer un renouvellement de votre carte d'identification suffisamment à l'avance.
- Suite à des accords commerciaux, des constructeurs étrangers peuvent mandater des importateurs français pour fournir la fiche d'identification de l'ULM.